

Extrait de La Capitale
Edition du 15 juin 2009

Vous êtes témoin d'un fait divers?
Contactez la rédaction au 02/225.56.13

COUR D'APPEL ERREUR MÉDICALE

Autre décès chez le Dr. Dupont



Les parents de Mélanie veulent éviter d'autres erreurs fatales. ■ D.R.

Le 16 juin prochain, la cour d'appel prononcera sur le sort du Dr Bernard Dupont, de Wezembeek. Celui-ci a fait appel de sa condamnation à un an avec sursis suite à une erreur de diagnostic fatale sur Mélanie Cailliau en 2005. Mais une autre famille se manifeste pour signaler le décès d'un autre patient du même médecin.

Il y a dix ans, ce patient, est décédé d'une tumeur au cerveau. Alors que le médecin kraainemois diagnostiquait une dépression nerveuse. Or, ce Bruxellois était en traitement depuis quatre ans chez le Dr Dupont, car il souffrait de migraine chronique. Puis il avait développé des symptômes inquiétants: pertes d'équilibre et de mémoire. Des symptômes à chaque fois attribués par le médecin à ce stress, envers et contre tout. Son état avait rapidement empiré. "Un jour, nous avons fait une démarche chez le Fr. Dupont", rapporte l'entourage. La réponse fut invariablement: dépression sévère. À la question de savoir si d'autres examens, comme un scanner ne seraient pas nécessaires, il fut dit qu'un simple examen du fond d'œil.

Mais quelques jours plus tard, le patient s'effondra, mort.

Stupeur: l'autopsie montra alors qu'en fait, il était décédé d'une tumeur au cerveau, stade final! Mis au courant du diagnostic émis par le Dr Dupont, plusieurs médecins se sont dits "scandalisés" par ce qu'ils appellent une erreur médicale majeure.

À l'entourage, il fallut encore près de six mois de démarches insistantes après du médecin, pour que celui-ci avoue tout juste un certain "malaise". L'affaire en resta là, car les proches ont préféré ne pas porter plainte. Mais il y a quelques mois, le cas de la famille Cailliau a intrigué les parents du défunt. Ils ont contacté Philippe Cailliau. Pour celui-ci, il y a trop de parallèles troublants entre le cas de Mélanie et celui de ce patient. "Il n'y a pas eu plainte, mais nous devons l'évoquer. Cela confirme nos craintes: que Mélanie n'a pas été la seule victime de l'inconscience du Dr Dupont. Fort de cas supplémentaires, nous souhaitons qu'au moins la cour confirme la peine infligée en première instance. Pour éviter qu'il y ait d'autres Mélanie".

LAURENT WILEN